

N° *07* - PPTPRTN
Papeete, le 1^{er} Août 2013

Monsieur Jean-Yves SAINT-MARC
Délégué syndical du SPNT. ATN.

Monsieur le délégué syndical,

Par courrier du 31 juillet 2013, vous me communiquez un préavis de grève illimité des Personnels Navigants Techniques à compter du 6 août 2013 à 00h00.

Je ne peux rester sans réponse face aux allégations contenues dans ce courrier qui mettent en cause l'organisation de la compagnie, les compétences de son encadrement et vise encore une fois à déstabiliser le fonctionnement de l'entreprise sans aucun égard pour son rôle d'intérêt public.

Concernant l'Officier de Sécurité des Vols, je vous rappelle que ce poste est toujours resté pourvu et qu'il l'est de façon pérenne à compter du 1^{er} août. Les difficultés rencontrées un temps par la direction à pourvoir ce poste découlent uniquement des manœuvres et des pressions inqualifiables sur les postulants auxquelles vous avez contribué.

Concernant la Direction d'Exploitation, il est vrai que j'ai recouru à un intérim depuis 2 mois, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer au comité d'entreprise, pour tenir compte des changements susceptibles de survenir dans la gouvernance de la société dans le cadre du renouvellement de la partie publique de notre conseil d'administration. Cela étant le Directeur d'Exploitation en fonction, par ailleurs commandant de bord aguerri, instructeur et Responsable Désigné Opérations Aériennes, a assumé ses responsabilités avec compétence, dévouement et efficacité. Tous les contrôles nécessaires au respect de la sécurité ont été parfaitement assurés. Que ce soit au cours des réunions d'exploitation, des réunions du Codir, des réunions avec les responsables désignés, des différents audits survenus depuis 2 mois (audits qualité, Iosa, SEAC...), qu'à la lecture de tous les RCDB, des ASR et des occurrence report, des travaux menés avec l'OSV...je n'ai constaté, en qualité de Dirigeant Responsable un quelconque manquement de la part du Directeur d'Exploitation ni même reçu aucune remarque de votre part sur ce sujet.

Toutefois, conscient que la charge supplémentaire de travail pesant sur le DGAE et sur moi-même ne pouvait s'inscrire dans la durée et que les changements susceptibles de survenir dans la gouvernance de l'entreprise nécessitait du temps et des précautions, je vous informe que j'ai décidé depuis une semaine, en parfaite coordination avec le DGAE en fonction, de nommer un nouveau DGAE capable d'assurer la fonction de Dirigeant Responsable dès son approbation par le SEAC. Il s'agit d'un commandant de bord, instructeur, ayant déjà assumé la fonction de Dirigeant Responsable par le passé qui a toute

ma confiance et je l'espère celle des différentes corporations de l'entreprise. Il devrait pouvoir prendre ses fonctions à très court terme.

Concernant le Responsable Désigné Formation, je n'ignore pas que vous soutenez le maintien du précédent RDFE. Toutefois je puis vous affirmer que je me suis investi personnellement pour trouver avec lui une solution consensuelle pour mettre fin aux surémunérations dont il bénéficiait, sans succès. Par ailleurs un certain nombre d'évènements, dont je vous ai déjà entretenu, m'ont conduit à lui retirer ma confiance. Quoiqu'il en soit le RDFE que j'ai nommé a été agréé par le SEAC après avis du pôle d'expertise du personnel navigant technique de la DGAC. Je ne vois pas à quel titre vous vous permettez de contester ce choix de la direction générale.

Concernant ma nomination en qualité de Dirigeant Responsable je considère vos propos sur mes compétences à la fois fallacieux et particulièrement désobligeants, voire diffamatoires. Dois-je vous rappeler que j'ai accepté cette responsabilité pour pallier au départ du précédent DR motivé par des raisons personnelles et que vous n'avez cessé de harceler et d'humilier au motif qu'il n'était pas pilote. J'ai accepté de prendre cette responsabilité afin d'assurer la continuité de l'entreprise malgré tous les obstacles que vous vous êtes acharné à placer à l'encontre des intérêts fondamentaux de l'entreprise. Je vous rappelle à toute fin utile que la fonction de Dirigeant Responsable n'exige pas une expertise dans tous les domaines de l'exploitation, de la maintenance, de la qualité et la sûreté, mais nécessite une capacité à prendre les décisions nécessaires, en relation avec les responsables désignés, pour mettre à la fois les moyens financiers et assurer la coordination nécessaire pour assurer la sécurité des vols. A ce titre j'ai été accepté, non pas de façon temporaire mais de façon pérenne, tant par le SEAC que par l'OSAC. Pensez-vous votre jugement supérieur à celui des autorités de l'aviation civile ?

Quant aux moyens financiers consacrés à l'exploitation et à la sécurité de nos passagers je ne vois pas en quoi ils pourraient, par principe, être altérés par les mesures de redressement de la situation financière de l'entreprise alors même que de nombreuses compagnies aériennes tant européennes qu'américaines s'engagent dans des mesures comparables afin d'assurer leur pérennité.

Vos remarques sur le changement d'organigramme procédant au rattachement de la Direction Technique au Dirigeant Responsable sont également parfaitement déplacées dès lors qu'elles font suite à une recommandation de l'OSAC, organisme national agréé pour le contrôle des opérations de maintenance, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer au comité d'entreprise. Suite à cette modification l'OSAC a délivré les agréments prévus par la réglementation en vigueur.

Je ne commenterai pas vos observations sur l'audit conduit récemment par le SEAC sur l'organisation de la compagnie. Sachez que je suis juste atterré par l'opinion que vous avez des autorités de l'aviation civile.

Quant à la mise en œuvre de la sous partie Q de l'OPS 1 T, je vous rappelle que l'absence d'harmonisation avec la réglementation locale a en premier lieu été dénoncée par le précédent DGAE, puis a été relayée par l'actuel responsable. Elle a également été reconnue par les autorités du Pays et par les autorités de l'Aviation Civile qui ont souhaité se donner du temps pour réviser la situation afin d'éviter à ATN mais aussi aux autres compagnies des TOM de se trouver confrontée à une situation inextricable.

Vous évoquez également la situation des accords d'entreprise. Faut-il vous rappeler que la dénonciation à laquelle j'ai procédé répond aux exigences du conseil d'administration sur la réduction de la masse salariale. Je vous ai fait des propositions alternatives en 2012 pour vous associer aux efforts de l'entreprise et éviter la dénonciation globale des accords, mais vous avez refusé mes demandes sur le gel des salaires et sur la modulation du 13^{ème} mois en fonction des résultats de l'entreprise. Nous avons tenu de multiples réunions de négociation depuis le début de l'année pour traiter du tronc commun. Alors même que vous m'avez fait connaître votre accord sur le projet négocié, qui prenait garde à ne pas remettre en cause les fondamentaux auxquels je sais que les salariés sont attachés, mais se bornait à limiter la croissance automatique des salaires moyens évaluée à 4 % par an par la chambre des comptes, vous n'avez jamais accepté de signer l'accord. Par suite vous n'avez pas accepté d'aborder les annexes propres au PNT malgré mes propositions, ce que je regrette profondément compte tenu des échéances fixées par la loi au mois de septembre 2013.

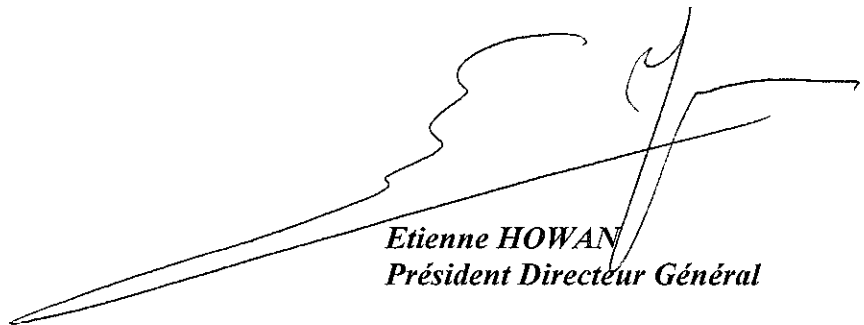
Enfin vous me reprochez les problématiques d'organisation de l'entreprise à la veille d'un changement de gouvernance voulu par notre actionnaire majoritaire. Contrairement à ce que vous pensez je m'emploie au quotidien à accompagner cette transition et à doter la direction de l'exploitation, comme les autres directions, d'une organisation à la fois fiable et pérenne. C'est votre responsabilité d'associer cette transition, délicate par nature, à un nouveau conflit social.

Je souhaite profondément que la raison l'emportera et que vous ne persisterez pas dans cette démarche négative pour notre entreprise et pour l'image de l'industrie touristique polynésienne qui peine à se relever et qui entravera la politique de redressement entamée par le Gouvernement nouvellement élu.

Dans l'hypothèse où vous n'entendriez pas mon appel, je vous proposerai des réunions de négociation conformément au droit du travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le délégué syndical, l'expression de ma considération distinguée.

Copie : Inspection du Travail


Etienne HOWAN
Président Directeur Général